

Entrée en vigueur
Règlement 2026-739-301 et Résolution 187-05-2026

Prenez avis que le règlement **2026-739-301** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'agrandir la zone Cb-205, d'augmenter le nombre de logements dans les bâtiments mixtes et d'ajouter l'article 9.1 dans la zone Hc-205-2** » adopté le 7 avril 2026 est entré en vigueur le 10 juillet 2026, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Prenez avis que la résolution 187-05-2026 intitulée : « **Adoption de la résolution concernant le Règlement numéro 2015-768 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) – Zone Ag-521 – Lot 1 849 654 du cadastre du Québec - 11, chemin Saint-Jérusalem** » adoptée le 4 mai 2026 est entrée en vigueur le 10 juillet 2026, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ce règlement et cette résolution sont disponibles pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 14 juillet 2026
(U-2026.38)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière